

*Information à tous les personnels de l'OFB*

## Comité technique de l'OFB du 19 mai 2020



### Déclaration liminaire du Sne-FSU

« Monsieur le président, chers collègues,  
Nous voici enfin réunis pour un 2ème comité technique tant attendu.  
Le confinement est maintenant derrière nous mais il reste impératif de maintenir les gestes barrière, la distanciation sociale et le télétravail en cette période de reprise des déplacements.  
Le Sne-FSU aurait souhaité pouvoir faire une déclaration chaleureuse, pleine de remerciements envers la direction de notre établissement, mais ce ne sera pas le cas aujourd'hui.



*Cette période de confinement a mis en exergue le manque de communication sur ce qu'est l'OFB, quel est son rôle, quelles sont ses priorités ?*

*Est-ce la défense de la biodiversité ? Dans ce cas-là, pourquoi avoir interdit quasiment tous les déplacements d'agent.es et poussé en même temps les préfets à les réquisitionner pour des contrôles de confinement ?*

*Le Sne-FSU vous a interpellé à plusieurs reprises sans succès pour la mise en place d'un plan de continuité des activités et d'un plan de reprise des activités. Force est de constater que les représentant.e.es du personnel que nous sommes n'ont encore une fois pas été associés ni consultés avant leur diffusion aux agent.es. Cette période de confinement a également fait ressortir le manque de dialogue social.*

*Le Sne-FSU vous rappelle encore une fois que les avis du Comité technique (CT) et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont obligatoires. Nous refusons d'être considérés comme une chambre d'enregistrement !*

*Oui, le Sne-FSU se répète, mais où est le dialogue social ? Vous en faites fi ! Surtout lorsque vous diffusez vos notes PRA (Plan de reprise d'activité) sans aucune modification avant même la fin du CHSCT, qui d'ailleurs n'est pas encore installé.*

*Ne parlons pas de la transmission des documents pour cette instance, modifiés le jour même à moins de 4h00 du début de la séance. (Il est impossible de les relire intégralement pour voir si des modifications apportées dans un laps de temps aussi court).*

*Le Sne-FSU veut aussi indiquer à ses collègues que notre syndicat n'est en rien responsables des délais contraint imposés pour la relecture du procès-verbal (PV) du CT du 10 mars 2020. C'est normalement le premier sujet à l'ordre du jour de ce CT, il aurait donc dû faire partie des documents de travail et nous n'aurions pas dû avoir à le réclamer en tant que secrétaire adjoint de la séance précédente.*

*Quant à ce PV, le Sne-FSU a d'ores et déjà une remarque de fond : où sont passés les sujets devant apparaître à l'ordre du jour pour avis à la demande de la majorité des OS la fois dernière ? Aucune mention n'y fait référence.*

*Et d'ailleurs quid de ces sujets, qui ne font même plus partie de l'ordre du jour de notre séance de ce jour, alors que le président du comité technique s'était engagé à les aborder au prochain CT, lequel a été annulé pour cause de pandémie.*

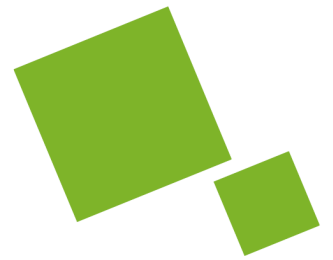
*Nous demandons leur rajout immédiat pour avis dans l'ordre du jour de ce CT afin de les étudier aujourd'hui ou au comité technique du 23 juin au maximum.*

*Il est plus que temps d'écouter vos représentant.e.es du personnel et de respecter les règles concernant cette instance. La grogne des personnels monte à nouveau dans les services et nous sommes prêt à relancer un nouveau mouvement social si vous continuez ainsi.*

*Merci de votre attention. »*

Pierre Dubreuil trouve le Sne-FSU très sévère à l'égard du dialogue social car selon lui les représentant.e.es du personnel ont été régulièrement informé.es et 2 séances de CHSCT extraordinaires ont bien eu lieu.

**Le Sne-FSU lui rappelle que le CHSCT, en l'absence de règlement intérieur et de nomination d'un secrétaire, n'est toujours pas installé. Les deux séances extraordinaires sont donc informelles comme toutes les réunions qui ont eu lieu pendant le confinement.**



Après l'intervention des collègues sur l'application pure et simple de l'ordonnance congés et de ses aberrations qui conduisent à des inégalités, le Sne-FSU demande un bilan genré (homme/femme) du télétravail et des ASA Covid-19 durant cette période de confinement.

### Règlement intérieur du comité technique

Après un premier report, un règlement intérieur a été adopté pour le Comité technique de l'établissement, sous réserve de prise en compte de précisions demandées par les organisations syndicales.

### Plan de continuité des activités (PCA)

Le document est présenté par Stéphanie Antoine, directrice générale adjointe, territoires et Outre-mer.

Ce PCA se décline en 3 phases : l'annonce de la crise / la crise / la sortie de crise. Il identifie les actions à mener en amont et permet donc d'identifier les activités à poursuivre et leur priorité. Il pourra évoluer dans le temps afin de l'adapter au fur et à mesure de la vie de l'établissement.

Le Sne-FSU rappelle qu'il a déjà interpellé l'administration sur la poursuite des missions de reconnaissance qui n'ont pas été une priorité pour l'établissement pendant la 1<sup>ère</sup> phase du confinement. Il se félicite donc que ces missions soient bien identifiées comme prioritaires dans ce PCA.

Le Sne-FSU remarque que la direction pourra imposer des congés. Elle continuera donc à appliquer une ordonnance prise spécifiquement dans le cadre de la crise Covid-19. Il rappelle que la bienveillance envers les personnels peut être aussi un signe de dialogue social. D'ailleurs, nous rappelons que tous les établissements publics n'ont pas imposé cette ordonnance aux agent.es.

**Vote**: « pour » Sne-FSU, FO et CGT sous réserve de prise en compte des modifications demandées / « abstention » CGC / « contre » Unsa

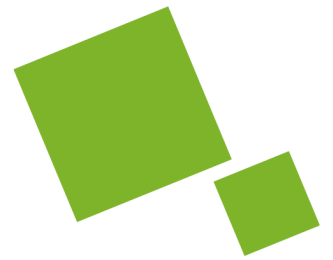
### Plan de reprise d'activité (PRA)

La direction demande aux représentant.e.es du personnel de se positionner sur le PRA et l'instruction régionale pour la période du 11 mai au 2 juin, puis sur l'évolution de ces documents pour la période post 2 juin.

Le Sne-FSU rappelle à l'administration qu'il est un peu tard pour demander un avis sur des documents déjà diffusés aux agent.es, sans un avis formel des CT et CHSCT. Nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement, nous voterons donc contre.

**Vote sur le PRA et l'instruction régionale pour la période du 11 mai au 02 juin**: « pour » FO, CGT et CGC / « abstention » Unsa / « contre » Sne-FSU

En ce qui concerne l'évolution du PRA et l'instruction régionales post 2 juin, les représentants du personnel dénoncent le fait que ces documents ont été mis à disposition que 4 heures avant la réunion.



La direction insiste sur l'urgence de communiquer ces notes et instructions aux agents avant le 2 juin et demande à les étudier quand même en séance.

L'ensemble des représentants du personnel accepte mais demande que ces deux documents soient soumis à un vote électronique ultérieurement.

Pierre Dubreuil présente donc l'évolution du PRA et de l'instruction régionale pour une mise en œuvre après le 2 juin. Il indique que ces documents sont indispensables pour l'organisation du retour au collectif, cependant le télétravail doit être privilégié à chaque fois qu'il est possible.

Les conditions où l'agent.e doit rester en télétravail sont :

- agent.e fragile ou ayant une personne fragile à son domicile (selon la définition de l'article 1 du décret n° 2020-521) ;
- cas contacts à risque devant rester en quatorzaine ;
- gardes d'enfant de moins de 16 ans (ou 18 ans pour un enfant handicapé), s'il n'existe pas d'autre garde possible ;
- absence de mode de transport ;
- mission de l'agent.e restant provisoirement suspendue et non télétravaillable (le cas échéant en alternance avec des périodes en présentiel).

Les OS demandent où en sont les équipements de protection individuels (EPI) qui permettent de respecter les consignes de sécurité et les distanciations sociales.

Denis Charissoux indique que 48 000 masques grand public ont été livrés aux sites nationaux, 82 000 seront réparties entre les directions régionales.

Quant au gel hydroalcoolique, lingettes..., il revient à chaque responsable de site national et de service départemental de les commander auprès de l'UGAP.

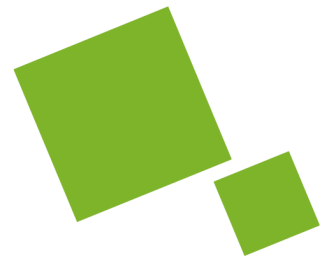
La priorité de commande de la DG a été pour les masques, les autres protections étant souvent indisponibles compte tenu de la demande. Pour les situations particulières, des visières ont été commandées et seront redistribuées dans les services départementaux.

Pour les véhicules, il est prévu uniquement 2 personnes par véhicule avec masque et à l'opposé l'une de l'autre. Il est demandé que les équipes ne soient pas interchangeables et qu'un véhicule précis leur soit attribué.

Le Sne-FSU attire l'attention sur la tenue des entretiens professionnels. La visioconférence ne doit pas être obligatoire pour les agents qui ne la souhaitent pas. Il doit pouvoir se tenir en physique avec les précautions sanitaires adéquates. Le Sne-FSU rappelle aussi que pendant une grosse partie de l'année 2020 les agents auront travaillé en mode dégradé et qu'il conviendra d'en tenir compte lors des entretiens professionnels 2021 pour les objectifs qui n'auraient pas été atteints.

Le Sne-FSU souhaite également que les agents sous Geaco demandeurs d'ASA Covid puissent disposer d'un formulaire spécifique pour faire leur demande. Il demande aussi que les téléphones portables puissent avoir suffisamment de Data pour pouvoir participer à des visioconférences si les autres moyens ne sont pas disponibles.

**[Vote sur le PRA et l'instruction régionales post 2 juin : les représentants du personnel se sont prononcés par vote électronique le 27 mai 2020.](#)**



Le Sne-FSU considère que ce plan de reprise d'activité est en majeure partie conforme au PRA du MTES.

Cependant, le Sne-FSU demande que soit repris quelques formulations qui sont contradictoires notamment sur les fiches recommandations, le port du masque et les accès aux sites et espaces communs.

Le Sne-FSU demande également l'ajout comme dans le PRA du MTES, adopté au CTM du 15 mai dernier, de la mention suivante : *« Les collectifs de travail n'ont pas cessé de fonctionner pendant les situations de télétravail. Ce point devra faire l'objet d'une évaluation interne fine. Il conviendra de phaser clairement les temps de remise en route du collectif, de retour d'expérience objectif, et d'organisation de la phase suivante. »*

Il demande aussi à ce que soit ajouté, « un bilan genré du télétravail et des ASA Covid-19 sera communiqué aux organisations syndicales pour la période de confinement et pour les différents PRA ». Le Sne-FSU l'a demandé à plusieurs reprises et au dernier CT.

**Vote PRA : « pour » CGC / « pour » Sne-FSU, CGT et Unsa sous réserve de prise en compte des modifications demandées / « ne prend pas part au vote » FO.**

**Vote instruction régionale : « pour » Sne-FSU, CGC et Unsa / « contre », CGT / « ne prend pas part au vote » FO.**

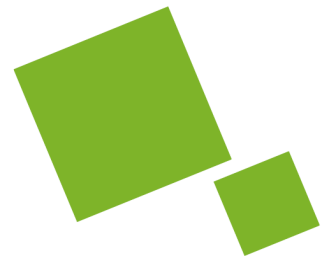
### **Rattachement de l'OFB à la procédure de recueil de signalement mise en place par le MTES**

A 18h45, devant l'heure avancée de la réunion, la direction générale souhaite pouvoir étudier rapidement ce dernier point. L'ensemble des représentants du personnel acceptent.

**Information générale :** Créée par la loi Sapin II du 9 décembre 2016, l'obligation d'établir une procédure de recueil des signalements vise à protéger les lanceurs d'alerte de bonne foi et à améliorer la transparence et la lutte contre la corruption. La procédure de recueil des signalements s'applique à toute personne qui révèle ou signale « de manière désintéressée et de bonne foi » des faits susceptibles de constituer un crime ou un délit, une violation grave et manifeste aux engagements de la France, ou une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général. Ne sont pas concernés par la procédure de recueil les éléments couverts par le secret de la défense nationale, le secret médical ou le secret des relations entre un avocat et son client. En application des dispositions du décret n°2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des administrations de l'Etat, le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) ont élaboré une procédure commune de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein de leurs Ministères. Cette procédure est régie par un arrêté ministériel du 12 août 2019.

Le Sne-FSU demande si la remontée de ces signalements peut se faire en dehors de la voie hiérarchique. La DRH confirme que ce sera le cas.

**Vote : « Pour » à l'unanimité des organisations syndicales**



## Autres points

Ce comité technique comportait un ordre du jour conséquent avec de nombreux autres sujets. L'administration refusant encore une fois de tenir des réunions du comité technique sur une journée complète, nous n'avons pas pu aborder tous les sujets importants demandés par les organisations syndicales ou prévus à l'ordre du jour de cette séance.

Les sujets qui n'ont pu être traités sont :

- les lignes directrices de gestion sur la mobilité ;
- la procédure de rupture conventionnelle ;
- la création de la commission consultative paritaire locale pour les personnels contractuels de l'OFB ;
- les modalités de remboursement des frais de déplacement et de leurs montants aux agents de l'OFB ;
- les problèmes liés à la saisie prévisionnelle dans le logiciel GEACO, ainsi qu'à la double saisie avec le logiciel Virtualia imposée aux personnels contractuels ;
- l'interprétation de l'Instruction transitoire relative au temps de travail au sein de l'Office français de la biodiversité, notamment pour les jours fériés, le décompte du temps de travail, les compensations RTT et les options accessibles ;
- la méthode de travail et de révision des implantations relatives à l'organisation opérationnelle des services et à l'usage des véhicules de service de l'Office français de la biodiversité (OFB) ;
- les projets d'instruction en cours (habillement, équipement, armement, police, ...) ;
- et l'agenda social.

Le Sne-FSU a donc demandé la tenue d'une autre séance au mois de juin afin d'aborder tout ces sujets dans les plus brefs délais. Le président acte la demande et demande à la DRH de programmer cette réunion rapidement.

La séance, débutée à 14h, s'est achevée à 19h.

### Nous contacter

#### Co-secrétaires de la branche Biodiversité

Véronique CARACO-GIORDANO  
06 69 31 37 36  
[veronique.caraco@ofb.gouv.fr](mailto:veronique.caraco@ofb.gouv.fr)

Pascal WANHEM  
06 20 99 91 84  
[wanhem.sne@gmail.com](mailto:wanhem.sne@gmail.com)

#### Permanence

Local syndical - plot i 3<sup>ème</sup> étage - La Défense - Tél. : 01 40 81 22 28

104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS



Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU